BOUQUET DE REVUES
DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

LE DISCOURS ET LA LANGUE

Revue de linguistique française et d'analyse du discours

Les défis de l'écriture inclusive

Numéro coordonné par
Alain Rabatel et Laurence Rosier

Publié avec l'aide financière du FNRS
et du centre de recherche ReSIC (ULB)

Tome 11.1 (2019)

EME éditions

Le discours et la langue

Revue de linguistique française
et d'analyse du discours



Le Discours et la Langue

Directrices de la revue :

Laura Calabrese (Université libre de Bruxelles)
Laurence Rosier (Université libre de Bruxelles)

La revue *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, se propose de diffuser les travaux menés en français et sur le français dans le cadre de l'analyse linguistique des discours. Elle entend privilégier les contributions qui s'inscrivent dans le cadre des théories de l'énonciation et/ou articulent analyse des marques formelles et contexte socio-discursif et/ou appréhendent des corpus inédits (notamment électroniques).

La revue privilégie les numéros thématiques tout en laissant dans chaque livraison une place disponible pour des articles isolés de même que pour des recensions ou des annonces.

La revue paraît deux fois par an, en principe en mars et en octobre. Chaque numéro est d'environ 200 pages. L'abonnement se souscrit par année, il s'élève à 50.00 €. Les numéros isolés se vendent à des prix variant en fonction de leur importance. Les frais d'expédition par fascicule se montent à 4.50 € pour la Belgique, 10.50 € pour l'Europe et 12.00 € pour le reste du monde.

Propositions de numéros thématiques, d'articles isolés ou de recensions : Les propositions de numéros thématiques ou les articles isolés de même que les ouvrages pour recension ou les propositions d'échange doivent être adressés à l'adresse suivante :

Laurence Rosier
50 Avenue F.D. Roosevelt, ULB CP 175
B – 1050 Bruxelles



Les défis de l'écriture inclusive

Numéro coordonné par

Alain Rabatel et Laurence Rosier

EME éditions

Adressez les commandes à votre libraire
ou directement à

Éditions L'Harmattan

5,7 rue de l'École Polytechnique
F - 75005 Paris
Tél : 00[33]1.40 46 79 20
Fax : 00[33]1.43 25 82 03
commande@harmattan.fr
http://www.editions-harmattan.fr

ISBN : 978-2-8066-3695-9 ISSN : 2033-7752 D/2019/9202/30

© **EME Éditions**
Grand'Place, 29
B-1348 Louvain-la-Neuve

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

www.eme-editions.be

SOMMAIRE

L'écriture inclusive, au défi de toutes les inclusions, des contraintes de la langue et des stéréotypes discursifs

Laurence Rosier &Alain Rabatel 7

Quelle écriture pour quelle justice ? « Écriture inclusive » et politique linguistique

Jean-Marie Klinkenberg 15

La parité dans la langue. Réflexions sur une exception française

Bernard Cerquiglini 27

« Touche pas à ma langue » : réformes, polémiques et violence verbale sur fond d'enjeux idéologiques

Laurence Rosier 41

Français inclusif : du discours à la langue ?

Alpheratz 53

L'inclusif, entre accord et désaccord ou « Jusqu'à ce que la proximité nous sépare »

Dan van Raemdonck 75

Retour sur l'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français

Patrick Charaudeau 97

La rédaction non sexiste en Suisse :
pluralité des discours et des pratiques

Daniel Elmiger, Eva Schaeffer-Lacroix &Verena Tunger 125

Écriture inclusive et genre : quelles contraintes
systémiques et cognitives à l'intervention sur
une catégorie grammaticale et lexicale ?
Étude comparée anglais-français

Laure Gardelle 151

RETOUR SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE AU DÉFI DE LA NEUTRALISATION EN FRANÇAIS

Patrick Charaudeau

Université de Paris XIII
CNRS-Lcp-Irisso

Fuis du plus loin la Pointe assassine,
L'Esprit cruel et le Rire impur,
Qui font pleurer les yeux de l'Azur,
Et tout cet ail de basse cuisine !

Paul Verlaine, *Art poétique*

Résumé

Ce texte est une réponse aux réactions qu'a suscitées l'article, « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », paru dans le numéro 199 de la revue *Le Débat*.

Ces réactions, très riches et pertinentes, m'ont permis de faire retour sur la grammaire et les risques d'anachronisme, la langue et la qualification de sexisme, les catégories de genre et de neutre, la question des accords, la notion de neutralisation discursive, et sur les emplois de «homme» et «droits de l'homme».

De plus, ces réactions m'ont incité, d'une part, à montrer, par des exemples, comment on peut résoudre le problème de la visibilité du genre féminin selon la pertinence contextuelle, d'autre part, à interroger la question du point médian.

La conclusion souligne que cette question de l'écriture inclusive est prise en étau entre deux discours : un discours témoignant d'une analyse scientifique, et un discours porteur de représentations sociales, lesquelles dépendent d'un temps donné et d'un certain espace culturel.

Abstract

This article is a reply to the comments on the article "*L'écriture inclusive au défi de la neutralisation du français*" published in *Le Débat*, issue 199. These extremely

valuable comments lead me to propose a further look at grammar and the dangers of anachronism, at language and what qualifies as sexism, at gender categories and neuter, at the agreement issue, at the notion of neutralization in discourse, and at the use of "*homme*" and "*droits de l'homme*".

Given these reactions, I also use examples to show how the visibility issue for the feminine gender can be solved, depending on contextual relevance, and I address the question of the interpunct.

The conclusion points out that the issue of inclusive writing is caught between two types of discourse: one which proposes a scientific analysis, and one which carries social representations that are dependent on a given time and cultural space.

***

L'article publié dans la revue *Le Débat*[1], ayant suscité un certain nombre de réactions – les unes positives, d'autres interrogatives, d'autres critiques – je voudrais maintenant y répondre, en m'appuyant également sur d'autres écrits. Je ferai donc retour sur un certain nombre des questions qui sont au cœur de cette controverse : le risque d'anachronisme lorsque l'on va chercher dans le passé certains faits pour justifier les critiques du présent ; la question de savoir si c'est la langue qui est sexiste ; et celle du phénomène de neutralisation discursive qui est le cœur de mon explication[2].

1. Retour sur la grammaire et les risques de l'anachronisme

Dans mon article, je disais que, quand on a recours à l'histoire pour expliquer un phénomène social contemporain, il faut procéder avec discernement parce que les faits passés peuvent être contradictoires, et que leur interprétation exige une plongée dans la contemporanéité de ceux-ci. L'histoire, en effet, explique mais ne justifie pas. Par exemple, on ne peut pas réduire Vaugelas et Beauzée, souvent cités à propos de la noblesse du masculin, à une seule explication. C'est faire injure à l'histoire. Ils furent les grands organisateurs d'une langue dans un royaume de France qui se présentait comme une marqueterie de parlers, la plus grande majorité de la population étant

1 « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le Débat*, n° 199, mars-avril 2018.

2 À l'origine, ce texte comportait plus de 100.000 caractères. Dans l'impossibilité de le maintenir dans le cadre d'une revue, il m'a fallu le réduire, ce qui veut dire qu'il se présente ici avec peu de nuances, peu de citations, peu d'exemples. Sa lecture devra donc être complétée par celle du texte intégral qui paraîtra postérieurement.

rurale. Et la grammaire française, comme toute chose concernant l'ordre social, s'est constituée au travers du temps, en allant de conflit en conflit, entre tendance conservatrice et tendance progressiste.

Au Moyen Âge et au XVI[e] siècle, les grammaires étaient latines, ou dépendantes du modèle des grammaires du latin. La grande préoccupation de ces époques était l'écriture par souci humaniste[3]. Il s'agissait devant la multiplicité dialectale et la variété des sons de faire correspondre à ceux-ci une graphie. D'où l'importance des typographes qui inventaient des formes (lettres, accents, signes diacritiques, ponctuations) et des tables de conjugaison (Robert Estienne)[4]. Lorsque Malherbe vint enfin, comme le dit Boileau, commença une lutte entre celui-ci – qui prend son corpus dans le langage des nobles de la Cour, en s'opposant à la préciosité des poètes (Ronsard, Du Bellay) – et les partisans de la richesse linguistique qu'apportent les poètes, telle Marie de Gournay, « fille d'alliance » de Montaigne, qui estime que « la simplicité ou la pureté ne sont qu'une partie de la perfection d'une Langue »[5]. Au milieu de cette querelle, naît, au XVII[e] siècle, l'Académie française, avec le projet de soutenir le pouvoir central de la Cour. Mais surgissent alors divers mouvements qui marqueront le siècle au sceau d'une opposition entre « normatifs » et « créatifs », opposition qui se prolongera dans les siècles suivants jusqu'à nos jours. Plusieurs grandes personnalités ponctuent cette querelle, dont Vaugelas et les jansénistes de Port-Royal. Celui-ci, aux dires des historiens de la grammaire, « a développé en France, l'art noble de raisonner la langue sans lasser »[6]. Mais il fut pris dans des contradictions – dont il eut conscience – qui le conduisirent à poser plus de problèmes que de solutions, comme en témoignent ses *Remarques sur la langue française*. C'était le siècle de Descartes où s'installaient ordre et discipline, mais où en même temps foisonnaient et s'entrecroisaient des usages savants et populaires, de la Cour, des salons et des écrivains.

C'est dans ce contexte qu'il faut entendre le fameux : « Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble »[7]. Il ne s'agit pas de laver cette expression de tout soupçon de domination masculine, le siècle devait être à considérer que l'homme était supérieur à la femme, comme en témoignent d'autres auteurs tels le père Bouhours[8] et, plus tard, Nicolas Beauzée[9]. Mais on ne peut utiliser cette cita-

3 Gilles Siouffi (2007) : « De la Renaissance à la Révolution. S'affranchir du latin », in Rey A., Duval F. et Siouffi G., *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin, p. 555.

4 *Ibid.*, p. 559.

5 *Mille ans de langue française*, *op. cit.*, p. 620.

6 *Histoire de la Grammaire française,* p. 45.

7 Claude Favre de Vaugelas, *Rem*. t. I, p. 130, dans Pougens.

8 Père Bouhours : « Lorsque deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte » 1676 ; *La Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit (1687)*. Voir aussi *Mille ans…*, *op. cit.*, p. 694.

9 « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle », *Grammaire générale ou Exposition*

tion pour argumenter dans une seule direction, le sexisme. On ne peut écarter cette autre explication qui suppose que le souci de Vaugelas se portait sur la structure de la langue. On le verra plus loin. Quant à La *Grammaire générale et raisonnée*, dite *Grammaire de Port-Royal*, publiée en 1660 par C. Lancelot et A. Arnauld, elle contribue à l'entreprise d'idéalisation de la langue sur fond de querelle entre jésuites et jansénistes, Anciens et Modernes. Il s'agit de donner à la grammaire (et non point à la langue) un pouvoir d'explication du fonctionnement de la langue selon des principes de raisonnement logique qui s'inscrivent dans la tradition rhétorique. De la conjonction entre le souci de normalisation des usages du monde cultivé, et la volonté d'expliquer rationnellement les règles de construction du français, se met en place ce qui continuera d'être discuté dans les siècles suivants.

Le XVIII[e] siècle, marqué par les Lumières et l'esprit de la Révolution, cherche à marier la nouveauté et la tradition. Ainsi en est-il de l'orthographe prise entre une tendance réformiste, voulant faire se correspondre graphie et prononciation, et une tendance conservatrice, voulant rappeler l'étymologie. Les grammaires fleurissent[10] qui introduisent des distinctions entre syntaxe et style, et usent de figures de rhétorique (Dumarsais et ses *Tropes*), tout en marquant la diversité des constructions (*nécessaires, figurées, usuelles*) comme autant de variantes autour d'une syntaxe qui se veut stable et permanente[11]. C'est à cette époque que se stabilisent, relativement, la graphie, la morphologie et la structure des phrases. Le XIX[e], sous l'impulsion du réformisme napoléonien, est le siècle de l'institutionnalisation du système scolaire et de la recherche scientifique. L'école avait besoin, pour se généraliser, de savoirs stables et structurés, ce qui fit fleurir des grammaires à visée pédagogique[12], afin, non seulement d'enseigner l'orthographe, mais aussi la décomposition du discours en propositions selon une analyse dite logique. Le XX[e], enfin, voit s'installer la linguistique comme science du langage, avec l'apparition du *Cours de linguistique générale* de Saussure. Dès lors s'affrontent, non point des tendances conservatrices ou novatrices, mais des paradigmes théoriques : structuralisme, génération, pragmatisme, interactionnisme, énonciation et analyse du discours. Et c'est alors

raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues, en ligne site Gallica de la BNF. Auparavant, en 1612, le grammairien anglais John Brinsley déclarait : « Le substantif du genre masculin est plus noble que le substantif du genre féminin », de même, William Lily et John Colet, en 1549, en ce qui concerne les règles de la grammaire latine : « Plusieurs substantifs au singulier […] doivent avoir un adjectif au pluriel, lequel devrait s'accorder avec le substantif du genre le plus noble ».

10 Traité de la grammaire française de l'abbé Regnier-Desmarais (1706), Grammaire françoise sur un Plan nouveau du Père Buffier (1709), Vrais principes de la langue françoise de l'abbé Girard (1747), Grammaire générale de Nicolas Beauzé (1767).

11 Voir *Histoire de la Grammaire française*, *op. cit.*, chap. V.

12 Les grammaires de Lhomond (1780), Noël et Chapsal, de Ch. Girault-Duvivier (1811), Bescherelle (1834-1877), Larive et Fleury (1880).

qu'est consommée, après quelques tentatives d'articulation[13], la séparation entre l'enseignement scolaire de la grammaire et la recherche en sciences du langage.

On voit, par ce très bref parcours historique de la constitution de la grammaire française, ce qu'en sont les caractéristiques essentielles : (i) une grammaire n'est pas une langue, mais la description d'une langue, et, comme toute description d'un phénomène social, elle dépend du point de vue théorique et du système de pensée qui prévaut à une époque donnée ; (ii) elle représente également un enjeu de pouvoir, non seulement étatique, à des fins de constitution de l'identité d'un peuple et d'homogénéisation d'un territoire national, mais intellectuel, entre diverses tendances, les unes plus conservatrices, d'autres plus progressistes. Il n'est pas question de nier une tendance à l'anthropomorphisme dans les explications de l'époque. Mais on voit également que, hors ces postures, les conflits se portaient, la plupart du temps, sur des questions techniques : la transcription graphique des prononciations, les règles de construction selon des critères de cohérence formelle, sémantique, syntaxique, et ce, au nom, tantôt de l'euphonie, tantôt de l'élégance, tantôt de la logique[14]. Par exemple, la question des rimes masculines et féminines, dans laquelle certaines personnes veulent voir une discrimination sexuée entre la virilité masculine et la faiblesse féminine, dans la mesure où les premières seraient plus « dures » et les secondes plus « douces »[15]. En réalité, l'opposition s'est fondée d'abord sur la sonorité syllabique, première préoccupation des poètes, du fait de l'*amenuisement*, en français du phonème /a/ en /e/. Alors que, dans les autres langues latines, c'est l'alternance /o/ // /a/ qui a prévalu automatiquement, du fait que bien des mots, mais pas tous, provenaient de la première déclinaison latine et d'autres de la deuxième déclinaison dont les cas neutres devenaient féminins par le pluriel en /a/. Il n'est pas impossible que les querelles sur l'art poétique de l'époque fussent surtout guidées par des préoccupations formelles, ici la sonorité syllabique. Verlaine ne réclamera-t-il pas plus tard : « De la musique avant toute chose / Et pour cela préfère l'impair » ? Comme le rappelle l'historien, Patrick Boucheron, dans une de ses interviews : il ne faut pas interpréter le passé en fonction de nos affects.

13 Avec le développement de la *linguistique appliquée*.

14 Évidemment, toute la question est de savoir de quelle logique il s'agit.

15 Viennot E. (2017) : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, iXe, p. 18. Faut-il y voir de la misogynie, à tout prix, jusqu'à assimiler l'accent du « é » à ce « petit quelque chose en plus, qui monte quand il est dur ».

2. Retour sur la langue et la qualification de sexisme

« La langue est sexiste » disent certaines et certains, « Non la langue n'est pas sexiste » disent d'autres. Encore faut-il savoir de quoi on parle quand on emploie le mot *langue*. Tout linguiste sait que le mot *langue* est piégé, comme le sont les mots *langage* et *parole*, du fait des divers contextes dans lesquels ces mots sont employés. Tantôt on parle de la langue de Molière, tantôt de la langue des philosophes, des poètes, des romanciers, mais aussi de la langue des politiques, des diplomates, des publicitaires, des journalistes. Et puis, la langue peut être diversement qualifiée en langue élégante ou fleurie, simple ou tarabiscotée, claire ou hermétique. De quelle langue est-il question ? Est-ce celle de l'écrit, de l'oral ? Celle des grammaires, des dictionnaires ? Ou celle de chaque groupe social, de chaque individu ? À l'évidence, on ne peut parler de *La langue* en général. Et donc dire que « la langue est sexiste » en en faisant une généralité est un abus de langage. En fait, cette notion peut être considérée de trois points de vue : comme *système* de signes, comme *norme* d'usage, comme *usage* des sujets parlants, autrement dit comme *discours*.

2.1. Les trois dimensions de la langue

La *langue-système* résulte de la récurrence des usages, elle est le lieu où se déposent les caractéristiques de ces usages selon leur aspect phonétique, morphosyntaxique et sémantique. Un lieu de formes et de sens possibles, qui se discrétise et s'organise en systèmes formant une structure. Elle est, comme le définit Saussure « la partie sociale du langage extérieure à l'individu, qui, à lui seul, ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté »[16]. La *langue-système* est donc une abstraction – ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas une réalité – en ce sens qu'elle « est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique (…) »[17], un lieu de *potentialités* à disposition de chaque sujet parlant, comme *organisation* des ordres phonétique, morphosyntaxique et sémantique, comme *nomenclature* en déterminant le sens des mots du lexique, et en construisant des réseaux lexicaux et sémantiques. Cette *langue-système* peut être analysée, en ses différentes dimensions, selon un point de vue *normatif* ou *descriptif*. Le premier donne lieu à l'établissement de grammaires et de dictionnaires, avec le souci de régulariser les emplois et de stabiliser les systèmes en édictant des règles dites prescriptives. Le second s'attache à décrire les lois des systèmes et à enregistrer les multiples emplois des mots et leur sens, selon ses différents états : géographique (la *dialectologie*), sociale (la *sociolin-*

[16] Voir le *Cours de linguistique générale*, désormais consultable en ligne dans son édition de 1931, sur le site *Gallica* de la BNF, p. 31.

[17] *Ibidem*.

guistique), historique (la *linguistique diachronique*). La langue comme système est une virtualité en attente d'emploi, offrant de multiples possibilités d'usage. On voit qu'à ce niveau, on ne peut parler de « langue sexiste ».

La *langue-norme* n'est pas une abstraction puisqu'elle résulte de la récurrence, de la régulation et de la ritualisation des usages. Mais la norme a un double visage : elle représente *ce qui se dit* spontanément à travers les échanges sociaux, et *ce qui doit (ou devrait) se dire* dans telle ou telle situation d'échange. La norme issue de *ce qui se dit* témoigne des façons de parler des individus en tant qu'ils font partie d'un groupe social dans lequel s'instaurent, à force d'échanges, des habitudes langagières : dans la famille, entre amis, dans les relations professionnelles. Elle témoigne, par là même, des habitudes linguistiques selon les sexes, les générations, les cultures. La norme de *ce qui doit se dire* résulte de l'intervention des « doctes » et « savants » qui ont des visées normatives à des fins dites rationnelles, esthétiques ou politiques, et dont les diktats finissent par transformer la *langue-système* : on décide, comme on l'a vu précédemment, que le masculin devait l'emporter sur le féminin parce que, pensait-on à l'époque, le premier est supérieur au second ; on impose des règles d'accord orthographique, au nom de la logique, comme ce fut le cas de la règle d'accord du participe passé en genre et nombre avec le complément d'objet direct qui le précède ; on opère des modifications orthographiques sous prétexte de mieux faire sentir l'étymologie latine, en redoublant des consonnes de certains mots, en distinguant les formes du participe présent et de l'adjectif (*fatiguant/fatigant*) ; on déclare des formes ou des constructions impropres (*courbaturé, par contre, au coiffeur, autant pour moi*[18]) ; on régule l'emploi des accents, et, pour distinguer les degrés de fusion des termes accouplés, les traits d'union. C'est dans le cadre strict de cet aspect *normatif* de la langue, qui repose sur des jugements de valeur et donne des règles et des préceptes, qu'il faut rattacher les critiques de sexisme qui se sont fait entendre récemment.

La *langue-discours* est le lieu de réalisation des actes de langage. Lieu des usages, mais d'usages en contexte, sous la responsabilité des sujets qui parlent, interprètent, réagissent, selon leur appartenance sociale ou leur individualité. La notion de *discours* a fait l'objet de diverses définitions, et l'on se réfèrera au *Dictionnaire d'analyse du discours*[19] pour en prendre la mesure. On retiendra de la description qu'en fait Dominique Maingueneau que le discours « suppose une organisation transphrastique », qu'il est « une forme d'action », qu'il est « interactif », toujours « contextualisé », « pris en charge » par un locuteur, qu'il est « régi par des normes » et « pris dans un interdiscours »[20].

---

18 L'Académie est maintenant plus nuancée.

19 Charaudeau P. et Maingueneau D. (2002) : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

20 *Ibid*., entrée « Discours ».

Le sujet parlant doit donc faire preuve d'une triple compétence : une compétence linguistique *systémique* correspondant aux règles de la *langue-système*, une compétence *normative* correspondant aux conventions de la *langue-norme*, et une compétence *discursive* correspondant aux procédés de la mise en œuvre de la *langue-discours*. L'acte de langage qui en résulte témoigne, à la fois, des déterminations sociales et des efforts du sujet pour s'individuer. En outre, cet acte s'inscrivant dans un échange entre le sujet qui parle et le sujet qui interprète, le sens construit ne relève pas de la seule intention de celui qui parle. Le sens de tout échange verbal résulte d'une rencontre, d'une *co-construction* entre le sens visé et le sens interprété. Que le sujet récepteur interprète les propos de son interlocuteur comme agressifs ou flatteurs, sexistes ou racistes ne veut pas dire que le sujet parlant en ait eu l'intention. Celui-ci est tout aussi responsable de son interprétation que le locuteur de son intention. C'est la question délicate du rapport entre langage et pensée, et de l'imputation d'intentionnalité qui est ici en cause. On voit qu'il est difficile d'essentialiser la langue en la taxant de sexisme. S'il y a du sexisme, c'est dans les usages qui témoignent des représentations que les individus ou les groupes construisent et s'approprient, relativement aux conditions d'emploi.

2.2. Réponse à des arguments critiques

En me référant à ces distinctions, je répondrai aux quelques arguments qui ont été présentés au cours de divers échanges. Dans les colonnes du journal *Le Monde*, un grand lexicographe a affirmé que la langue est sexiste, et explique : « Je vois en toute langue une puissante machine au service des idéologies dominantes et des pouvoirs, avec les constructions mentales qui vont avec »[21]. Il estime que l'on peut accoler à la langue les qualificatifs de « sexiste, conservatrice, obsolète, obstinément chrétienne et paternaliste, créationniste, mythophilique, libérale et inégalitaire. » Et dans un échange personnel, il suggère : « Il y aurait là un conflit épistémologique ». Il y a en effet un conflit épistémologique, entre une conception qui voit la langue comme une *machine* unique porteuse de toutes les représentations de la domination sociale, et une conception qui distingue dans la notion de langue les trois niveaux que je viens de décrire. Ainsi, s'il y a du sexisme, il se situe au niveau de la *langue-norme* et de la *langue-discours*.

De même, quand on dit que « le féminin est infériorisé « connotativement et donc socioculturellement », il faut préciser que cela relève de la *langue-discours*, et non point de la *langue-système*, relativement à certains emplois, comme l'a montré Roland Barthes[22]. Lorsque, par exemple, on fait valoir la connotation négative de certains mots au féminin par opposition au masculin, pour en montrer le sexisme (*gars/garce* ; *maître/maîtresse* ; *entraîneur/entraîneuse* ; etc.), il faut considérer que cela se produit au niveau de

[21] Alain Rey dans *Le Monde* du 25 novembre 2017.

[22] Voir : « Rhétorique de l'image » (1964) : *Communications,* 4 : 40-51.

la *langue-discours*, selon la situation et le contexte. Car on peut employer *garce, maîtresse, entraîneuse* dans des contextes qui ne leur prêtent aucun sens négatif, comme, à l'inverse, on peut utiliser *gars, courtisan maître, entraîneur* dans des contextes leur attribuant un sens péjoratif. Ce n'est pas pour autant que toute la langue est sexiste.

Cette conception tripartite de la langue s'oppose à toute généralisation qui unifie et essentialise la notion de langue en en faisant une machine sociale dominatrice dans laquelle les rapports de force entre les individus sont à sens unique et ne peuvent jamais s'inverser. Dire que la langue est sexiste sans aucun qualificatif, c'est condamner tout individu, homme ou femme, à être sexiste, quelle que soit sa façon de s'exprimer.

3. Retour sur la notion de catégorie, du genre et du neutre

Je voudrais maintenant revenir sur la question des catégories de genre et de neutre. Ici se posent deux questions : celle de savoir ce que signifie la catégorie de *genr*e ; celle de savoir s'il existe une catégorie grammaticale de *neutre*.

3.1. Catégorie de « genre », catégorie de « sexe »

Sémantiquement, « genre » résulte du croisement de deux acceptions. En son origine (*genus, generis*), « genre » désigne l'*espèce* et la *naissance*, ce qui engendre et constitue une catégorie : le *genre humain*. Cette acception est donc indépendante du sexe, et ce n'est qu'en accolant les qualificatifs de masculin et féminin qu'apparaît la sexuation. Par extension, la notion de *catégorie-espèce* s'est généralisée en *type*, *sorte*, et a été employée en philosophie, en littérature (les genres littéraires), en linguistique (les genres discursifs), puis a pris un sens figuré pour caractériser le comportement d'un individu (« Il se donne un genre »). Dans cette filiation, « genre » ne renvoie pas à sexe. Ce n'est que sous l'influence du mot *gender*, et de l'expression *gender studies* anglo-saxonne et anglo-américaine, qu'il s'est immiscé dans la langue française avec ce sens, au point d'en dériver l'adjectif « genré ». Avant, genre masculin et féminin n'étaient qu'une catégorie grammaticale. C'est ainsi que la voie s'ouvre aux confusions possibles entre genre grammatical et genre sexué.

La plupart des collègues linguistes avec qui j'ai dialogué vont dans ce sens. L'une déclare qu'il y a bien une différence entre « Genre grammatical : masculin vs féminin, système binaire en français (…) ; Genre sexuel : mâle (ou sexe masculin) vs femelle (ou sexe féminin), système également binaire – universellement cette fois – si l'on met à part les *intersexes*, qui revendiquent justement leur appartenance à la catégorie "neutre"… », et elle précise que « si on utilise "genre" (plutôt que "sexe") au sens de *gender,* on retombe dans l'ambiguïté qu'on cherche précisément à éviter ». Une autre souligne, dans

un article, la différence entre catégorie grammaticale et catégorie sexuée : « Ainsi, le sexe est à l'être dans le discours ce que le genre est au substantif dans la langue. Le rapport qu'un être établit avec son sexe *se dit*, dans la langue française, à la manière dont un substantif est lié à son genre »[23] ; et elle en tire les conséquences : « S'il est vrai de dire que *masculin* et *féminin* s'opposent comme des termes contraires, il est faux de dire qu'ils le font comme *homme* et *femme*. En effet, dans la nature il n'y a que des *différences*, dans la grammaire des *oppositions*, avec lesquelles joue le sujet parlant.

3.2. Retour sur la catégorie du « neutre »

Cette distinction entre genre grammatical et genre sexué est nécessaire pour traiter de la catégorie du neutre qu'il faut envisager *exclusivement* dans le cadre du genre grammatical. Elle a fort peu été prise en compte par les linguistes du début du XX^e^ siècle. La linguistique comparée se contentait de constater la diversité des langues dans la façon de marquer les genres, voire leur absence, et la linguistique française se contente d'observer que : « la distinction de genre gouverne des règles d'accord dans les phrases et certains repérages anaphoriques dans le discours »[24]. Dans mon précédent article, j'ai justifié cette catégorie à travers l'analyse des déterminants et des pronoms personnels. Je ferai ici état de certaines réactions. L'une rappelle que :

> Dans leur approche externe et interne de l'histoire de la langue française, Marchello-Niza et Picoche (éd.1994, p.229-230) soulignent l'attestation dès le XI^e^ des deux sujets pronominaux neutres *ce /il* (avec variantes dialectales éphémères *el/al).* Ces formes pronominales neutres, ainsi que quelques autres *cela*, *ceci, ça le, y, quoi, qui que, rien quelque chose*, ne sont pas nombreuses, mais jouent un rôle fondamental dans l'usage de la parole, comme en témoigne leur fréquence en tout corpus. Ainsi le neutre (non animé, abstrait, ou vide sémantiquement, toujours singulier) a en tant que tel une présence essentielle dans la construction du discours.

Une autre apporte un argument supplémentaire pour le neutre :

> Une opposition de contraires repose sur un trait dont la présence s'oppose à l'absence. En l'occurrence, c'est le trait de « masculinité » qui est pertinent puisque le féminin l'exclut alors que l'éventuel trait de « féminité » n'est pas exclu par le masculin ; ainsi *un enfant* peut-il être une fille ou un garçon, ce qui n'est pas le cas pour *une enfant*[25].

Il serait en effet contradictoire de dire que *une enfant* serait un masculin qui comprend à la fois un masculin et un féminin.

---

23 Jackie Schön (1992) : « L'inscription des femmes dans la langue française. Une affaire compliquée », *Protée*, *Elle signe*, vol. 20, 3 : 18-19.

24 Pierre Fiala, Varro Gabrielle (2007) : « Mixités, tensions discursives ou rupture linguistique », *Langages et société*, 121-122 : 215-232.

25 « L'inscription des femmes… », *op. cit.*, p. 19.

D'autres contestent cette catégorie de neutre, soit en affirmant « il n'y a pas en français de neutre en tant que catégorie grammaticale spécifique, il ne peut donc s'agir que de neutre sémantique », soit en en faisant un « genre par défaut » qui renvoie sémantiquement, tantôt à des êtres non aminés, dépourvus de sexe, tantôt à des êtres animés sexués[26].

L'explication que je propose sur le neutre pour le français n'est évidemment qu'une hypothèse explicative, et elle vaut ce que vaut sa cohérence. C'est une explication qui a le mérite de ne pas partir de l'*apriori* : « il n'y a pas de neutre morphologique en français », ou « Le masculin n'est pas neutre, il a été choisi comme genre dominant »[27]. Elle repose sur les mécanismes diachroniques de transformation phonologique et morphologique du latin passant dans les différentes langues latines, dont certaines marquent davantage le neutre (espagnol : *lo* ; portugais *o*).

Le processus de construction phonétique en français est le même que celui de ces autres langues, avec la particularité de l'*amenuisement* du /um/ et /ud/ en /ø/ dont j'ai parlé. *Le*, par exemple, issu des démonstratifs latins, provient à la fois de *ille* (nominatif, masculin), *illud* (nominatif, neutre), *illum* (accusatif masculin), *illud* (accusatif neutre), la syllabe finale passant par /o/, puis s'affaiblissant en /ø/ (graphiquement « e »), alors que, en espagnol et en portugais, les syllabes /um/ et /ud/ ont donné /o/. Mais en même temps, le mot change de catégorie, car, d'article, il devient pronom. Ainsi dans « *Le* plus important est *le* problème de la mortalité des abeilles », le premier *le* est pronom neutre, alors que le second est article de forme masculin à valeur neutre. L'espagnol, lui, distinguera : « *Lo* más importante es *el* problema de … ». À cela, on peut ajouter un autre critère qui montre que le pronom est indifférent au nombre et au genre, celui du changement qu'opère la mise au pluriel de celui-ci. La mise au pluriel est possible morphologiquement, mais alors il se produit un changement de catégorie : si l'on veut transformer : « *Le* plus important est à venir » en « *Les* plus importants (ou importantes) restent à venir », *les* devient article et dès lors, il peut prendre nombre et se féminiser, comme on dirait : « *Les* cas les plus importants ou *les* affaires les plus important*es* sont à venir », et en espagnol, face à « Lo más importante », « Los casos más importantes o las cuestiones más importantes ». Il s'agit donc bien d'un neutre grammaticalement sémantique qui est allé se chercher la forme du masculin, car la forme du féminin exclut toute généricité, ce qui permet de parler d'un cas de polysémie. Il s'agit là de rien moins que d'une explication. La question est de savoir ce qu'on peut lui opposer. Mais il est vrai que ce qui importe est moins la défense d'une catégorie du neutre que la pertinence du processus de *neutralisation discursive*.

[26] Ce qui est également le cas du féminin.

[27] Danielle Sallenave (2017) : « Désaccord en genre et en nombre », *Le Monde* 14/12/2017.

4. Retour sur la question des accords

Dans mon article, j'ai essayé de montrer que la question de l'accord en genre et en nombre était avant tout une affaire syntaxico-sémantique qui n'aurait peut-être pas donné lieu à polémique s'il n'y avait eu cette malheureuse formulation : « Le masculin l'emporte sur le féminin ». Quoi qu'il en soit, c'est bien d'un problème grammatical qu'il s'agit. Le fait que l'accord de proximité en genre se soit pratiqué dans le passé (« Pour rendre mon désir et ma peine *éternelle* », « Ce peuple a le cœur et la bouche *ouverte* à vos louanges », « Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête* » de Racine dans *Iphigénie*, III, 5)[28], montre bien que se présente ici un double problème : celui de l'euphonie ; celui de la logique sémantique. La question de l'euphonie ne doit pas être écartée d'un revers de main. Elle fait partie du sentiment diffus qu'éprouvent les sujets parlants sur ce qu'est le beau et le laid de la phonétique d'une langue, souvent de façon irrationnelle et injuste, mais qui a guidé bien des évolutions des langues dans leur histoire. Et l'on sait que ce qui « sonne bien » à une certaine époque peut être disqualifié à une autre. L'argument est léger, mais il est prégnant.

Quant à la logique sémantique, je crois avoir montré dans mon article qu'elle est sans solution : tout accord de proximité discrimine. Il y a donc trois possibilités : (i) on fait l'accord de proximité, mais on donne préférence, soit au genre masculin, soit au genre féminin ; (ii) on construit la phrase de sorte que chaque substantif soit affecté de son propre qualificatif ; (iii) on accepte la neutralisation discursive qui intervient ici comme dans de nombreux autres cas. Ainsi Joan Baez, lors d'une interview écrite, pourra-t-elle déclarer : « Maintenant que mon père, ma mère, mes deux sœurs sont *morts*, je vais me confronter à tout ce passé »[29]. C'est donc à l'usager de faire librement son choix, en espérant qu'il ait conscience de l'effet qu'il produit selon l'option qu'il choisit.

D'autres exemples montrent que les difficultés à résoudre les problèmes d'accord sont d'ordre syntaxico-sémantique. La différence d'accord entre « Je me suis *soumise* au diktat de l'entreprise » et « Je me suis *plu* à l'humilier » : « soumise » est attribué directement et intrinsèquement au sujet (*je*), le qualifiant de façon personnelle (*c'est moi qui suis soumise*), alors que « plu » est attribué indirectement (*j'ai pris plaisir*), mais *je* n'est pas qualifié de « plu ». Les accords avec le complément d'objet direct du verbe *avoir*, qui ont leur logique, mais dont on peut se demander si c'est bien raisonnable[30] : « Les heures que j'ai *subies* », mais « les heures qu'il m'a *fallu* pour arriver au

[28] Cités dans *Non, le masculin…*, *op. cit.*, p. 64.

[29] *Télérama* n° 3579 du 15/08/2018.

[30] Outre d'autres incongruités, le français est la seule langue romane à faire l'accord du COD placé avant le verbe issu du latin *habere*, imposé par Clément Marot. Et pour prendre conscience des problèmes que soulève l'orthographe française, voir Michel Arrivé (1994) : « Les problèmes de l'orthographe française, aujourd'hui », *Tréma*, 6 : 3-21.

bout » ; « La boulangère que j'ai *vue* passer » et « La boulangère que j'ai *vu* aménager »[31]. L'accord des participes présents : accord dans « (…) aux conditions *suivantes* », car il s'agit d'exprimer un *état* ; pas d'accord dans « les conditions *suivant* le préambule (…) », car il s'agit d'exprimer une action qui est indifférente à la distinction de genre et de nombre. Que l'accord se soit maintenu un temps dans certains textes administratifs ou ait été revendiqué par certaines auteures ne change rien à cette logique sémantique.

4.1. Le cas des pronoms

On m'a fait remarquer que *je* et *tu* sont indéterminés du point de vue du sexe, mais ne sont pas neutres pour autant. J'ai bien dit que pour ces marques « Il n'y a là évidemment aucune possibilité de neutre ». Il s'agit du processus de neutralisation sémantico-grammatical qui donne à ces mots un statut d'*êtres de langage* qui peuvent coïncider avec des êtres de la réalité. Point n'est besoin de marque supplémentaire pour féminiser puisque ces pronoms révèlent le genre lors de l'acte d'énonciation.

En revanche, surgit un problème avec le pronom dit de troisième personne (*il*, *elle*) qui n'est pas un sujet de l'acte d'énonciation ; son rôle est anaphorique, comme le rappelle également une collègue, en se référant à la distinction proposée autrefois par Jean-Claude Milner entre *référence actuelle* et *référence virtuelle*[32]. Le problème se pose au pluriel, car en effet, la reprise par *elles* indique que la pluralité se compose uniquement du genre sexe féminin, alors que la reprise par *ils* peut indiquer qu'il s'agit d'une pluralité du genre sexe masculin, mais également d'une pluralité composée des deux genres. Y a-t-il pour autant discrimination du genre féminin ? Si l'on veut éviter une discrimination, se présentent plusieurs solutions : (i) le pronom *ils* reprend un mot lui-même neutralisé parce que se référant à une *qualité* (« Les universitaires manifestent. *Ils* réclament des moyens décents pour la recherche ») ; (ii) l'antécédent peut être repris par un mot collectif qui lui-même neutralise la différence sexuée (« ce groupe/cette assemblée/cet ensemble de personnes ») ; (iii) si besoin est, la reprise peut expliciter la composition du groupe (« ces femmes et ces hommes… », ou « les femmes et les hommes de ce groupe »).

Plus problématique est le cas des pronoms dits compléments ou attributs (*le, la, les*) dans leur fonction de reprise d'une partie d'un énoncé antérieur. On fait souvent remarquer que, autrefois, les femmes disaient : « Je *la* suis » et non pas « Je *le* suis ». Et l'on rapporte l'échange entre Vaugelas et Mme de Sévigné repris par Gilles Ménage[33] :

31 Voir « L'inscription des femmes… », *op. cit.*, p. 21.
32 Voir « L'inscription des femmes… », *op. cit.*, p. 18.
33 Gilles Ménage (1672), *Origines de la langue française (1650-1694), Observations sur la langue française*, Paris, Barbin.

> Madame de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis : « Madame, je suis enrhumé. – Je la suis aussi, me dit-elle. – Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : je le suis. – Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement.

En l'occurrence, Vaugelas a raison, en expliquant que « *le* (…) ne se rapporte pas à la personne, (…), mais à la chose », car en termes de catégorie grammaticale, ce à quoi renvoient ces pronoms est de l'ordre de l'évènement et non point de la personne, l'évènement étant par définition sans genre sexué. Il y a là confusion, de la part de madame de Sévigné, entre genre grammatical et genre sexué. Mais il faut affiner l'explication. La raison qui ferait qu'on devrait dire *le* parce que celui-ci ne se rapporte pas à la *personne,* mais à la *chose*, n'est pas suffisante. Car on pourrait répondre à la question : « – Est-ce que vous allez faire une demande ? – Oui, je vais *la* faire auprès du ministre de l'intérieur », et à « – Vous fermerez la porte en partant ? – Oui, je la fermerai ». C'est que : « Je *la* fais » et « Je *la* fermerai » reprennent ici le complément d'objet, la chose objet de la demande, objet de la fermeture, selon son genre grammatical. Alors que la question « Êtes-vous malade ? » ne porte pas sur le seul complément d'objet, mais sur « être malade », c'est-à-dire un prédicat décrivant *un état*, une catégorie grammaticale qui échappe à la sexuation, ce qui justifie l'emploi de la neutralisation de *le.* « Je *la* suis » ne reprendrait que « malade », ce qui n'est pas l'objet de la question. On voit qu'« être l'objet d'une action » n'est pas de même nature qu'« être quelque chose ». L'explication est sémantique.

5. Retour sur la *neutralisation discursive* et la pertinence contextuelle

On m'a fait remarquer que, dans mon texte, « la notion de neutre est étroitement liée au processus de neutralisation, [qui] n'aboutit évidemment pas toujours à la constitution d'une catégorie "neutre" ». C'est que, en effet, tantôt la neutralisation est seulement contextuelle, tantôt, elle peut donner, par récurrence, le statut de catégorie neutre à un morphème, mais toujours en contexte. Il est donc temps d'en revenir à cette question de la neutralisation discursive.

La neutralisation sémantique a été théorisée, en son temps, par les travaux de Trubetzkoy et Jakobson, comme le rappelle le Genevois Daniel Elmiger, que j'ai déjà cité dans mon article, et qui, lui-même, passe en revue les cas de *neutralisation sémantique* et de *neutralisation formelle*[34]. Mais ici il s'agit de *neutralisation discursive,* ce qui, d'ailleurs, n'a été contesté par aucun,

[34] Daniel Elmiger (2015) : « Masculin, féminin : et le neutre ? », consultable par Internet in *Implications philosophiques*. Voir aussi : « Binarité du genre grammatical-binarité des écritures ? » (2017), *Mots*, 113 : 37-52.

ni aucune, des collègues qui ont réagi à mon précédent article. Pour éviter toute confusion, je reprécise que la *neutralisation discursive* n'est pas la même chose que le *neutre*, et que je n'ai jamais dit, comme on l'a cru, que l'article *le*, dans *le politique*, est une forme de neutre. La neutralisation discursive est affaire de responsabilité et d'intelligence du sujet parlant, parce que, comme l'écrit une collègue : « C'est toujours au locuteur que revient d'intégrer au discours la donnée sexuelle du référent, d'assurer sa mise en forme dans un schéma linguistique »[35]. Il me faut cependant apporter quelques précisions au vu des remarques qui m'ont été faites.

5.1. Le « générique », le « collectif » et le « conceptuel »

Dans mon précédent article, je crois avoir bien montré, avec de nombreux exemples, que le processus de neutralisation discursive permettait de distinguer des termes à valeur *générique, collective, conceptuelle* et *typifiante*. Je me contenterai d'apporter quelques précisions.

Le *générique* désigne une catégorie dans sa *globalité*, comme il en est, dans l'organisation des champs lexicaux, du terme *hyperonyme* par rapport aux termes *co-hyponymes* : « fleur » est l'hyperonyme-générique de la série cohyponymique « rose », « œillet », « géranium », « pensée », etc. Il est d'ailleurs faux de dire que le mot hyperonyme est un collectif. Il ne rassemble pas tous les objets qu'il recouvre ; il comporte seulement les traits sémantiques qui sont communs aux différents mots de la série, et donc il ne rassemble pas, il *englobe*. Le générique est sémantiquement englobant, en *intension* des termes qui se différencient *en extension*. Ainsi peut-on dire que, pour les êtres animés, et particulièrement humains, certains mots, en répondant au processus de généricité, deviennent indifférents à la sexuation. C'est le cas des vrais épicènes comme « individu ».

Le *collectif*, lui, est un pluriel qui résulte de l'addition de plusieurs éléments, ce pourquoi les termes qui désignent du collectif prennent souvent la forme du pluriel (*les étudiants*)[36]. Le collectif retient un trait sémantique commun aux éléments qui le composent en neutralisant les particularités de chacun d'eux. En outre, il existe des termes qui désignent cette pluralité dans une abstraction non comptable : ils désignent un ensemble d'éléments dénom-

[35] J. Schön (1992) : « L'inscription des femmes dans la langue française. Une affaire compliquée », *Protée*, *Elle signe*, 20 : 18.

[36] Bernard Cerquiglini parle également d'emploi générique comme « procédé de neutralisation du genre, opération toute grammaticale, [qui] concerne également les substantifs animés humains ». Cependant, il étend ce procédé d'« évocation globale » aux cas où « (…) l'on évoque un ensemble d'individus » composé d'hommes et de femmes, alors qu'il s'agit plutôt de l'évocation d'un *collectif*. Voir in *Femme, j'écris ton nom… Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, CNRS-INALF, 1999, p. 37.

brables pris en masse comme s'ils étaient indénombrables, selon le même procédé qui permet de dire « Aujourd'hui, il y a *de la voiture* dans Paris »[37]. Ce sont des termes comme « foule », « multitude », « peuple ».

La valeur *conceptuelle du mot* résulte, elle aussi, d'un processus de neutralisation discursive : le mot ne désigne plus une activité, une institution, une idée, mais une notion abstraite, un concept, une abstraction qui extrait le mot d'une possible référentialisation. D'où les oppositions entre *le politique* et *la politique*, *le religieux* et *la religion, le linguistique* et *la linguistique*, etc. Ce *le* peut être dit masculin ou neutre, mais dans cet emploi il est indifférent au genre. *Le politique* devient un concept, et il n'est pas un philosophe pour dire qu'un concept est sexué.

Enfin, la *typification* correspond au cas où la neutralisation discursive élève sémantiquement le mot au rang d'un *état qualitatif* englobant qui le différencie des spécificités de l'individu. J'en donnais comme exemple *: le Français, le propriétaire, le patron, l'ouvrier, l'étudiant*, mais il faut évidemment que le contexte le justifie. Dans un contexte, lui-même généralisant, *le Français* ne s'oppose pas à *les Français*, *le propriétaire* à *les propriétaires*, *l'ouvrier* à *les ouvriers*, ni *l'étudiant* à *les étudiants*. Et même, si souvent ces deux formes sont employées l'une pour l'autre, la forme au singulier désigne une catégorie plus englobante et typifiante que la forme au pluriel plus collective.

Mais les choses, comme toujours en matière de langage dès qu'on entre dans le discours, ne sont pas si simples. Car il se produit constamment des glissements d'une catégorie à l'autre, lesquels, parfois, finissent par fusionner : des génériques s'abstractisent et deviennent notions ou concepts, des collectifs font disparaître leurs composants, deviennent génériques ou prennent valeur de typification, la typification peut évoquer un collectif. C'est le cas de mots comme : *réactionnaire, nationaliste, conservateur, progressiste, communiste, centriste, gauchiste, fasciste*. Ainsi, *réactionnaire* peut être entendu comme catégorie notionnelle du « réactionnaire », comme collectif recouvrant « l'ensemble des réactionnaires », comme typifiant en parlant de quelqu'un qui est « le réactionnaire par excellence ». Primo Levi, dans *Si c'est un homme*, intitule l'un de ses chapitres : *Les élus et les damnés*. Il lui paraît nécessaire de préciser : « il existe chez les hommes deux catégories particulièrement bien distinctes, que j'appellerai métaphoriquement les *élus* et les *damnés* »[38]. Ces termes sont employés avec un sens à la fois générique, typifiant et collectif, comme il en serait de même pour *les bons, les sages, les fous, les courageux, les lâches*. Au même titre que, lorsqu'un adjectif est substantivé, il ne se masculinise pas pour autant, il acquiert un sens générique : « On s'accorde en effet à reconnaître qu'un pays est d'autant plus évolué que les lois qui empêchent *le misérable* d'être trop misérable

[37] Voir notre *Grammaire du sens…*, *op. cit.*, chap. « Quantification », plus spécialement p. 259.

[38] Primo Levi, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, p. 134.

et *le puissant* trop puissant y sont plus sages et efficaces »[39] ; cela perdrait en force conceptuelle de dire : « *le misérable* et *la misérable*, *le puissant* et *la puissante* ».

5.2. Fonction, personne et féminisation

Tout d'abord, il me faut rappeler que la question de la féminisation des noms de métier me paraît une affaire réglée depuis le *Rapport sur la féminisation des noms de métier*[40], et que le seul problème réside dans la façon d'employer ces noms selon le contexte afin d'éviter l'invisibilité des femmes. Cela suppose, évidemment, d'accepter le phénomène de *neutralisation discursive* qui lève les cas d'ambiguïté sur la présence des femmes. Reste la question de la différence entre *fonction* et *personne*. On fait valoir que, dans le passé, on disposait d'une série de noms de métier au genre féminin (*apprentisse, doyenne, emperière, financière, officière*) qui n'ont plus cours aujourd'hui[41]. La relation était bien assurée entre un métier (office) et le sexe de la personne qui l'exerce. Ce rapport changeant au cours du temps, des mots disparaissent et d'autres apparaissent.

Mais ce qui est en cause ici est de savoir si la fonction est différente de la personne, et si elle peut être considérée comme le résultat d'une neutralisation qui indifférencie les genres. Certaines le refusent[42], d'autres sont pour la dissociation et la neutralisation[43]. La *fonction*, telle qu'enregistrée par les dictionnaires, est définie comme l'activité qui est exercée par une personne, quel que soit son sexe. La fonction, comme le statut ou la profession (*élève, étudiant, légataire, concierge, général, prêtre, professeur, ministre)*, est comme une sorte de *virtualité* qui ne se réfère pas à l'*actualité* de la personne. Elle rejoint la valeur de généricité typifiante englobante. Tout est affaire de pertinence contextuelle. Ainsi dira-t-on dans un texte administratif : « *Le président* de séance a pouvoir de déterminer l'ordre du jour » (fonction), mais « Dans la dernière séance du Conseil, *la présidente* a passé la main au président adjoint » (personne dans sa fonction). Dire à une femme « Tu es un vrai tyran ! » n'est pas la faire changer de sexe ni l'invisibiliser. C'est la placer au rang de la catégorie des êtres qui abusent de leur pouvoir de façon cruelle. Il en serait de même si on le disait à un homme. On ne gagnerait pas en visibilité de la femme si l'on disait : « Tu es une vraie tyranne ». Il en est de même pour les mots employés au pluriel : *les étudiants, les professeurs, les ministres, les agents, les professeurs, les rapporteurs* n'ont pas besoin de marque du féminin s'ils réfèrent à la catégorie,

39 *Ibid*., p.135.

40 Voir Houdebine A.-M. (dir.) (1998), *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan ; Cerquiglini B., *Femme, j'écris ton nom…*, *op. cit.*

41 Cité dans *Non, le masculin…*, *op. cit.*, p. 45. Voir aussi Charles Maupas dans sa *Grammaire françoise, contenant reigles très certaines*, 1607.

42 *Ibid.*, p. 45 et *sq*.

43 Voir « L'inscription des femmes… », *op. cit.*, pp. 17-18.

mais pourront porter une telle marque, ou une formulation disjonctive, s'il s'agit de référer à des personnes dont il est important de différencier le sexe, comme dans les formes d'adresse épistolaires (*Cher(e)s collègues, Cher(e)s ami(e)s),* les discours politiques (« *Les Françaises* et *les Français* veulent la sécurité »), les annonces d'emploi (« Entreprise cherche deux ingénieur(e)s en informatique, et un(e) directeur/trice du personnel »).

En tout état de cause, ce qui importe est la question de la visibilité du genre féminin, et donc de montrer comment la neutralisation discursive permet de résoudre les problèmes en contexte.

6. Retour sur « homme » et « droits de l'homme »

Le mot « homme » est la principale cible des revendications féministes qui lui dénient la possibilité d'avoir un sens générique. C'est, une fois de plus, confondre la vie des mots avec la représentation que l'on s'en fait. Revenons donc sur la première avant de nous interroger sur la seconde.

6.1. Le cas de « homme » et « homme »

Je rappelais dans mon article que le mot « homme », issu du latin *hominem*, a d'abord signifié *être humain*, *espèce humaine*, et que c'était le mot « vir » qui désignait l'espèce en tant que mâle. Puis, le champ sémantique du premier s'est étendu sur le second, reléguant ce dernier à l'un de ses aspects, la *virilité*. Et comme toujours, dans l'histoire des mots, soit il reste quelque chose du sens d'origine, sans même qu'on en soit parfaitement conscient[44], soit celui-ci se maintient créant deux sens différents sous le même vocable, une polysémie. C'est le cas de « homme » qui continue sa vie avec un sens générique d'*être humain* et un sens spécifique d'*être masculin*. J'en apporte une série d'attestations. Il n'est donc pas exact d'affirmer – en tout cas faudrait-il en apporter la preuve – que : « En français, on confond les deux mots et, finalement, l'idée du mâle qu'exprime le mot "vir" prend toute la place »[45]. Un linguiste doit s'en tenir à *la vie des mots*. On ne peut nier que le mot « homme » a connu de nombreux emplois au cours de son histoire, tantôt avec un sens générique[46] (à valeur conceptuelle, typifiante, ou collective), désignant l'*être humain*, tantôt avec un sens spécifique désignant l'*être masculin*. J'en ai donné de nombreux exemples. J'y ajouterai l'expression « chasse à l'homme » qui s'applique à l'être humain par différence avec les animaux, et qui a été employée aussi bien à propos des femmes esclaves que des femmes juives.

[44] C'est le cas de « discret », « secret », qui proviennent d'une même origine (*discretus, secretus*) signifiant *séparé*.

[45] « Faire changer une langue… », *op. cit.*

[46] Point n'est besoin, pour ce faire, de mettre une majuscule au mot. Il se comporte comme tous les autres à valeur conceptuelle.

Lorsque le philosophe, sémiologue et anthropologue, François Flahault, intitule son livre *L'homme, une espèce déboussolée. Anthropologie générale à l'âge de l'écologie*[47], et l'un de ses chapitres « Histoire de l'homme : l'adaptation explique-t-elle tout ? », exclut-il la femme ? Il s'agit bien là de l'espèce qui, en l'occurrence n'a pas besoin d'être spécifiée quant au genre.

Pour en revenir à Primo Levi, déjà cité, le titre de son livre, *Si c'est un homme* (*Se questo è un uomo*), a-t-il un sens seulement spécifique du fait qu'il est lui-même un homme, et que dans le Lager d'Auschwitz où il se trouvait il n'y avait que des hommes de sexe masculin ? D'autant qu'après la préface, il met en exergue une sorte de poème, dans lequel *homme* et *femme* sont associés :

> Considérez si c'est un homme
> Que celui qui peine dans la boue,
> Qui ne connaît pas le repos,
> Qui se bat pour un quignon de pain,
> Qui meurt pour un oui pour un non.
> Considérez si c'est une femme
> Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux
> Et jusqu'à la force de se souvenir
> Les yeux vides et le sein froid
> Comme une grenouille en hiver

Et plus loin, il justifie encore son entreprise en disant qu'il s'agit d'un épisode exceptionnel de « la condition humaine »[48]. On ne peut dire que le *homme* (*uomo*) de son livre ne concerne que la gent masculine. Il s'agit bien d'un emploi générique : c'est l'homme comme faisant partie de l'espèce pensante.

6.2. Le cas de « droits de l'homme » et « droits humains »

Je reviens sur le syntagme « droits de l'homme ». Lorsque j'ai fait l'analyse de la formule « droits de l'homme », ce n'était pas pour « la sauver ». J'ai seulement fait remarquer que, en raison d'une construction sémantico-syntaxique du syntagme nominal « Sn1 de Sn2 », il y avait diverses interprétations possibles : (i) les *droits que l'homme a élaborés*, « homme » étant le sujet d'une action dont « droits » est l'objet ; (ii) les *droits qui appartiennent à l'homme*, dont il jouit socialement, que l'on retrouve dans l'expression « Déclarer ses droits », ce sont les droits qui sont attachés à l'homme ; (iii) les *droits qui ne s'appliquent qu'à l'homme*, par opposition à ceux qui pourraient s'appliquer aux animaux ; ce sont les droits qui sont humains, par opposition à des supposés droits qui ne seraient pas humains.

---

47 Flahault F. (2018), *L'homme, une espèce déboussolée. Anthropologie générale à l'âge de l'écologie*, Paris, Fayard.

48 *Si c'est un homme*, *op. cit.*, p. 133.

On se trouve donc devant une ambiguïté syntaxico-sémantique[49], comme on le voit avec « sciences de l'homme », qu'on s'amuse parfois à opposer aux « sciences dures », alors qu'il s'agit des « sciences de l'homme » qui prennent l'homme pour objet, comme on dit « sciences de la vie », « sciences de la terre », « sciences de la nature ». Mais il est vrai que l'intitulé « sciences humaines et sociales » est entré dans l'usage de la discipline de même que « sciences naturelles » pour ce qui est de la dénomination dans le cadre scolaire, mais point dans le domaine des disciplines de recherche : « sciences de la nature », « sciences de la vie », « sciences de la terre ». C'est dans cette même filiation que l'on inscrira « droits des animaux », et non « droits animaux ou animaliers »[50], car il s'agit des droits que l'homme élabore prenant les animaux comme objet en les leur attribuant.

Je ne dis pas, comme on me l'a prêté, que « droits de l'homme » est plus juste que « droits humains ». Je signalais les différences d'interprétation qui sont importantes sur le plan sémantique. Et j'ai dit que si « droits humains » s'imposait par l'usage, j'en prendrais acte et ne me formaliserais pas pour autant. Mais il faut également prendre acte que si on se réfère aux différentes déclarations, on ne peut le faire que par leur formulation actuelle : « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » (1789), « Déclaration universelle des Droits de l'Homme » (1948), « Convention européenne des droits de l'homme » (1950). Il s'agit en effet de citations de formules qui en leur origine ont été ainsi construites pour désigner les fondements éthiques, politiques et philosophiques de droits inaliénables, formules qui sont inscrites dans les Constitutions de la plupart des pays démocratiques, et dans la *Charte des Nations Unies*.

Quant à donner pour exemple les usages dans d'autres pays (*human rights*, *derechos humanos*, *diritti umani*, *direitos humanos*), on considérera, d'une part, que, dans certaines langues, ces formules sont en concurrence avec d'autres formes d'expression (*traddiritti dell'uomo, direitos do Homem*), d'autre part, que la distribution lexicale des mots (*homme, uomo, hombre, homem, man)* n'est pas la même en français, italien, espagnol, portugais ou anglais. Par exemple, l'exclamation *Hombre !* en espagnol d'Espagne, signifiant étonnement, évidence ou indignation, est employée à l'adresse de l'interlocuteur entre hommes, entre hommes et femmes réciproquement, et même entre femmes, bien qu'elles puissent également employer *Mujer !* Le champ sémantique du mot dans les différentes langues n'est pas le même, n'autorisant pas les mêmes co-occurrences.

[49] Comme il en existe d'autres : « L'amour des enfants », dont on ne sait s'il s'agit de celui que les enfants portent aux parents ou les parents aux enfants.

[50] Sauf pour l'adresse du site « *droitsanimaux* ».

7. Le problème de la visibilité et de la pertinence contextuelle

Si, en fin de compte, la question de l'écriture inclusive est d'assurer la visibilité et la reconnaissance identitaire, je ne dirai pas « des femmes » – ce à quoi ont droit tous les êtres humains –, mais, en matière de langage, du genre féminin, tout est affaire d'intelligence d'emploi. À condition, toutefois, de comprendre comment fonctionne le langage entre les nécessités de neutralisation discursive et le besoin de spécification identitaire.

Il est cependant des *cas cocasses*, voire absurdes. Une collègue a relevé : « Il faut que *les musulmans… les musulmanes en l'occurrence*… comprennent que le voile... »[51]. Ou bien, on fait allusion à la catégorie des croyants, et alors point n'est besoin de redoubler avec le féminin. Ou bien on veut que les hommes prennent également conscience de la situation qui concerne les femmes, et alors on dira plus justement : « Il faut que les femmes musulmanes, ainsi que les hommes, comprennent que… ». Autre exemple cocasse cité par la même collègue : « *Mon héros est une femme*, Simone Weil, qui a eu le courage avec la loi sur l'avortement de faire passer *l'homme, la santé de l'homme*, avant les calculs mesquins de la politique »[52]. « Mon héros est une femme » peut sembler contradictoire, mais peut être interprété : « dans la catégorie des héros, c'est une femme que je mets en premier ». L'énoncé : « Mon héroïne est une femme » aurait restreint la catégorie aux seules femmes, lui donnant moins de portée. En revanche, « faire passer l'homme, la santé de l'homme » est, dans ce contexte, s'agissant de l'IVG, parfaitement inapproprié.

Il y a par ailleurs des *cas qui se discutent*. Dans les Annonces d'emploi, à moins que l'emploi soit réservé aux seuls hommes, on peut indiquer qu'il est ouvert aux hommes et aux femmes en marquant le genre. Ainsi : « Cherche *ingénieur(e)* en intelligence artificielle », ou « Cherche ingénieur, *homme ou femme* » (mais l'annonce coûtera plus cher). En revanche, « Cherche *responsable* de projet » peut rester sans spécification de genre, car il s'agit plus d'une qualité que d'un métier ou d'une spécialité. De même pour « Chef du service développement » qui est une fonction, et qui n'a pas besoin de marque de genre. D'ailleurs, bien des femmes occupent ce poste. Pour ce qui concerne les titres désignant un métier ou une fonction institutionnelle, les deux se confondant parfois (*ministre, secrétaire, professeur, journaliste*), on peut choisir entre emploi générique ou emploi spécifique, selon la pertinence du contexte. On peut, par exemple, dire : « Les ministres du gouvernement se sont réunis en séminaire d'été », mais, évidemment, marquer la qualité dans un courrier ou autres contextes qui le justifient : « Madame la ministre », comme « Madame, la secrétaire ». Le journal *Le Monde*, en pré-

[51] Kerbrat-Orecchioni C., « Pour une langue non sexiste (avec application au cas des documents administratif à l'université) », texte non publié, à usage interne dans l'École doctorale de Lyon II, p. 4.

[52] *Ibid.*, p. 4.

sentant les divers journalistes qui interviennent dans ses pages, annonce : « Ils et elles travaillent aux quatre coins du "Monde", aux services société, international, photo, culture… Neuf *journalistes* de votre quotidien dressent la liste des livres qui les inspirent dans leur travail »[53] : point n'est besoin de féminiser *journaliste*, puisqu'il est bien annoncé par « Ils et elles » qu'il s'agit de personnes des deux sexes. Pas d'invisibilité.

Pour ce qui concerne les dénominations de catégories d'individus qui ne correspondent pas nécessairement à une fonction officielle, mais parfois se confondent avec elle, ou ont une identité juridique (*enfant, étudiant, auteur, écrivain, époux*), on aura la même attitude qui consiste à tenir compte du contexte et de la situation de communication, et ce, particulièrement lorsque ces mots sont employés au pluriel. Ainsi : « Lors des voyages scolaires, les *élèves* seront accompagn*és* par au moins deux *enseignants* et deux parents » : le collectif (*élèves* et *enseignants)* inclut ici les deux genres. Mais on dira : « Les élèves, *filles et garçons*, iront ensemble à la piscine », ou « Les enseignants et les enseignantes n'exercent pas l'autorité de la même façon ».

Enfin, il est des cas qui *ne souffrent pas d'ambiguïté*. Par exemple, cet énoncé : « Jeanne Lelong, 84 ans, une *professeur* de piano à la retraite, veuve d'un célèbre ingénieur, et son ami Paul Pastor, 67 ans, ont été *tués* avec une sauvagerie inouïe »[54]. Certes, je mettrais un « e » à « professeur », mais pas de marque du féminin à « tués », parce que c'est l'ensemble de ces deux personnes qui a connu un destin funeste. De même, dans « (…) les 800.000 *lycéens* et *étudiants* en réorientation commencent à émettre leurs vœux d'orientation »[55], le générique collectif joue à plein son rôle, et on ne voit pas pourquoi le sexe féminin serait exclu. Point d'invisibilité dans : « Frédérique Vidal *la ministre* de l'Enseignement supérieur fait partie des *techniciens* issus de la société civile nommés au gouvernement en mai 2017 » : *la* assure que la fonction est occupée par une femme, et *techniciens* est ici une catégorie-fonction à valeur collective[56] ; dire *techniciennes* exclurait la possibilité d'avoir des hommes dans cette fonction. Me paraît également justifié que l'écrivaine Leïla Slimane écrive dans la postface à un ouvrage monumental sur *Sexe, race et colonies* : « Il nous démontre avec brio que nous sommes les *héritiers* de siècles de représentations et de constructions culturelles de l'Autre »[57]. L'écrivaine s'inclut dans le concept-collectif : *héritiers*.

53 *Une* du Supplément *Le Monde des livres* du 13 juillet 2018.
54 Relevé dans *Le Parisien* du 25 juin 2018.
55 *Ibidem*.
56 *Ibidem*.
57 Blanchard P. et alii (2018) : *Sexe, race et colonies. La découverte des corps du XVIe siècle à nos jours*, Paris, La Découverte.

8. La question du *Point Médian*

Au terme de cette analyse, je ne vois pas qu'il y ait vraiment matière à polémique, dès lors que l'on veut bien accepter le phénomène de neutralisation discursive, et dès lors que celle-ci est appliquée avec pertinence contextuelle. Et il n'y a point de recommandations à édicter, car, une fois de plus, tout est affaire d'intelligence, ce qui permet d'éviter la discrimination là où elle pourrait apparaître. La seule question qui pour moi fait difficulté est celle de la graphie avec le point médian, qui, outre que celui-ci fait s'indigner les spécialistes de l'enseignement de la lecture et de l'écriture, soucieux qu'ils sont de faciliter cet apprentissage – sachant que « 20 % de la population a une maitrise insuffisante de la langue écrite à 16 ans »[58] – n'est guère pertinent. Comme le dit G. Kleiber : « si la question d'une difficulté de lisibilité reste ouverte, celle d'une complication scripturale est en l'état difficile à nier »[59].

Dans la longue histoire de la ponctuation qui s'est instaurée progressivement, toujours dans le souci de rendre plus lisibles les textes écrits, le point joue un rôle essentiel : un rôle de clôture, de fin, de terminaison. Au cours des siècles ont été proposés divers types de points (le Point Parfait, le Sous-Point), et parmi eux le Point Médian. Celui-ci a sa propre histoire. En son origine, que l'on trouve dans des écrits grecs et latins, il a une fonction de séparation des mots, il marque un espace, raison pour laquelle il a finalement été détrôné par l'espace lui-même. Il est employé dans certaines langues avec une fonction diacritique, c'est-à-dire qu'il sert à distinguer des formes qui prêteraient à confusion si on ne les marquait de façon particulière. On le trouve en occitan, en franco-provençal, en catalan, créant un « digramme », soit pour marquer un hiatus, soit pour séparer deux syllabes, soit pour distinguer des géminées, soit pour distinguer des prononciations renvoyant à des mots différents. Par exemple, en catalan, « ll » se distingue de « l•l » : dans le premier cas les deux lettres fusionnent pour former le phonème /l/ palatalisé, *família* ; dans le second se crée une géminée (*síl•laba*).

En tout état de cause, le point ne joue pas le rôle de lien ni de mise entre parenthèses. Son emploi dans l'écriture inclusive est donc contradictoire. Il voudrait jouer un rôle de parenthèses ou d'ajout, alors que ce point dans tous les cas de figure *sépare*. Écrire « Les directeurs•trices de l'université » ne veut pas dire « Les directeurs et les directrices », ni « Les directeurs ou les directrices », mais « les directeurs d'un côté », et « les directrices de l'autre », comme s'ils devaient avoir des attributions différentes. Le point médian a donc le triple inconvénient de bouleverser graphiquement la chaîne écrite, et donc de troubler l'orthographe, de jouer un rôle autre que celui de l'ad-

[58] Voir à ce propos Danièle Manesse, *Interview* par Luc Cédelle, le 20 novembre 2017, en ligne dans *Association des journalistes éducation-recherche*.

[59] Kleiber, Rencontre(s) avec la généricité, *op. cit.*, p.3.

jonction de marques spécifiques pour en marquer l'alternance, et de contredire sémantiquement les liens d'attribution.

On préférera : (i) l'usage des parenthèses (« Chèr(e)s collègues »)[60] ou de la barre oblique (« Les instituteur/trices ») qui ont l'avantage d'exister et de signifier, dans un cas comme dans l'autre, la *mise en facteur commun* ou l'*alternance*, ce qui aurait en outre l'avantage de faire découvrir aux élèves un outil d'expression employé dans d'autres domaines comme en mathématiques ; (ii) les doublets avec répétition d'un déterminant marquant le genre quand le contexte l'exige (« Les enseignants et enseignantes », ou « Les enseignants et les enseignantes ») en prenant soin de ne pas en abuser au risque de rendre les textes longs et pénibles à la lecture ; (iii) l'emploi de termes décrivant une activité qui implique ses acteurs (*candidature* impliquant *candidat et candidate, citoyenneté* impliquant *citoyen* et *citoyenne, professorat*, impliquant *professeur* et *professeure*). Mais une fois de plus tout dépend de la pertinence contextuelle et situationnelle.

***

On ne peut nier que les façons de parler influent sur les représentations sociales si délicates à étudier. Mais les représentations dépendent des interprétations de ce qui se dit, et témoignent de ceux et celles qui les construisent[61]. Si, pour certaines, « il est évident que dans notre imaginaire linguistique, il y a plus de mâle que de femelle dans l'homme générique, et inversement plus d'humain dans le mâle que dans la femelle », d'autres, revendiquent, au nom même du combat féministe, un emploi générique des mots : Simone Weil déclarant qu'elle préfère le titre de « *Président* du Parlement européen » à celui de *Présidente* au nom de sa position féministe, jugeant que disparaître sous une fonction était une marque d'égalité entre homme et femme ; une sociologue qui considère que l'usage du masculin (générique) ne masque pas la féminité, mais la libère, temporairement, conjoncturellement, du poids de l'identité sexuée, estimant que : « *Chercheuse* laisse entendre que ma qualité de femme doive intervenir dans l'appréciation de mes travaux, alors qu'elle est, à mon sens, une probable donnée de fait (…), mais *en aucune façon* un principe, une visée, une revendication, puisque tout ce que je revendique et à quoi je tends, de toutes mes forces, c'est que mes travaux aient une valeur objective, indépendante de ma personne »[62] ; ou encore, cette historienne : « Je suis chercheur, j'ai été professeur : dans ces rôles, c'est la fonction, non le sexe, qui importe, c'est la manière de l'exercer qu'il convient de juger et c'est

60 L'argument qui dit que dans « Chèr(e)s ami(e)s », la femme est reléguée au second plan, est un argument pour le moins spécieux. La marque du féminin étant un ajout à une racine, il ne peut venir que dans un après.

61 Voir l'ouvrage collectif consacré à l'interprétation : Achard-Bayle G. et alii (2019) : *Les sciences du langage et la question de l'interprétation (aujourd'hui)*, Limoges Lambert-Lucas.

62 Nathalie Heinich (2000) : « Le repos du neutre. Pourquoi je résiste à la féminisation des noms de métier », *Travail, genre et sociétés*, 3.

pourquoi la féminisation des noms me laisse si réticente »[63]. Les représentations et les jugements varient selon les points de vue et le statut des personnes qui les portent. Si parfois ces imaginaires se durcissent en stéréotypes et politiquement corrects, ne sont-ils pas des contre stéréotypes, des politiquement corrects inversés ?

Les analyses et explications du chercheur sont toujours des constructions, des constructions dépendantes de la discipline, de ses présupposés théoriques et de la méthodologie auxquelles il a recours. Les explications qui en sont issues témoignent de ces trois moments, et donc ne peuvent être jugées qu'en fonction de ce qui a été utilisé lors de ces trois types d'opération. Ce qui fait que ce que l'on jugera sera la plausibilité de l'explication. Reste à savoir ce qui sera entendu par les collègues d'autres disciplines, les enseignants, certaines autorités, et dans le débat public.

Bibliographie

Achard-Bayle, G., Guérin, M., Kleiber, G. et Krylyschin, M. (2019) : *Les sciences du langage et la question de l'interprétation (aujourd'hui)*, Limoges, Lambert-Lucas.

Arrivé, M. (1994) : « Les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui », *Tréma*, 6 : 3-21, consultable par Internet.

Baez, J. (2018) : *Télérama*, 3579.

Bailly, C. (1905) : *Traité de stylistique française*, T.1, *La langue parlée et l'expression familière*, Paris, Klincksieck.

Bailly, J.-C. (2018) : *Le Nouveau Magazine Littéraire*, 5.

Barthes, R. (1964) : « Rhétorique de l'image », *Communications*, 4 : 40-51.

Barthes, R. (1978) : *Leçon*, Paris, Seuil, coll. « Points ».

Beauzée, N. : *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, en ligne site Gallica de la BNF.

Blanchard, P. et *alii* (2018) : *Sexe, race et colonies. La découverte des corps du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, La Découverte.

Boone, A. et Joly, A. (1996) : *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.

Brunot, F. (1926) : *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, en ligne sur le site Gallica de la BNF.

Brunot, F. (1936) : *La pensée et la langue. Méthode, Principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson, en ligne sur le site Gallica de la BNF.

Cerquiglini, B. (1999) : *Femme, j'écris ton nom… Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, CNRS-INALF.

[63] Mona Ozouf (2009) : *Composition française*, Paris, Gallimard, p. 251.

Cerquiglini, B. (1999) : *Les langues de la France, rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la communication*, [en ligne].

Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002) : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

Charaudeau, P. (2019) : *Grammaire du Sens et de l'Expression*, réédition, Limoges, Lambert-Lucas.

Charaudeau, P. (2018) : « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le Débat*, 199.

Charaudeau, P. (2013) : « Le chercheur et l'engagement. Une affaire de contrat », *Analyses du discours et engagement du chercheur*, *Argumentation et Analyse du Discours*, 11.

Charaudeau, P. (2018) : *Le débat public. Entre controverse et polémique*, Limoges, Lambert-Lucas.

Chevalier, J.-C. (1994) : *Histoire de la Grammaire française*, *Que sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France.

Combettes, B. (1987) : « Marqueurs de généricité et ordre des mots : article défini et déterminant zéro en moyen-français », in Kleiber, G., (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Damourette, J. et Pichon, E. (1911-1940) : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 7 vol. et compléments.

Douste-Blazy, P. (2002) : *Les héros et les zéros*, France Inter.

Elmiger, D. (2017) : « Binarité du genre grammatical-binarité des écritures ? », *Mots*, 113 : 37-52.

Elmiger, D. (2015) : « Masculin, féminin : et le neutre ? », en ligne in *Implications philosophiques*.

Favereau, E. (2017) : *Libération* du 11 octobre.

Favre de Vaugelas, C. : *Rem*. t. I : 130, dans Pougens.

Fiala, P. et Varro, G. (2007) : « Mixités, tensions discursives ou rupture linguistique », *Langages et société*, 121-122 : 215-232.

Flahault, F. (2018) : *L'homme, une espèce déboussolée. Anthropologie générale à l'âge de l'écologie*, Paris, Fayard.

Heinich, N. (2000) : « Le repos du neutre. Pourquoi je résiste à la féminisation des noms de métier », *Travail, genre et sociétés*, 3.

Houdebine, A.-M. (dir.) (1998) : *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan.

Jonasson, K. (1987) : « Articles génériques et noms propres modifiés », in Kleiber, G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Kerbrat-Orecchioni, C. : « Pour une langue non sexiste (avec application au cas des documents administratif à l'université) », texte non publié, à usage interne dans l'École doctorale de Lyon II.

Kleiber, G. et Lazzaro, H. (1987) : « Qu'est-ce qu'un syntagme nominal générique ? Ou les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres », in Kleiber,

G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Kleiber, G. (dir.) (1987) : *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Laparra, M. (1987) : « Degrés de l'explicitation de la lecture générique de certains syntagmes nominaux dans un corpus de langue orale », in Kleiber, G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Leard, J.-M. (1987) : « Quelques aspects morpho-syntaxiques des syntagmes et des phrases génériques » in Kleiber, G. (dir.) *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Maillard, M. (1987) : « "Un zizi, ça sert à faire pipi debout !". Les références génériques de *ça* en grammaire française », in Kleiber, G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Manesse, D. (2017) : *Interview* par Luc Cédelle, en ligne dans *Association des journalistes éducation-recherche*.

Marx, K. (1843) : *La question juive. Suivi de la question juive par Bruno Bauer*, édition électronique, « Les classiques des sciences sociales », Québec.

Ménage, G. (1672), *Origines de la langue française* (1650-1694), *Observations sur la langue française*, Paris, Barbin.

Mizubayashi, A. (2011) : *Une langue venue d'ailleurs*, Paris Gallimard, 2011.

Muller C. (1987) : « À propos de l'indéfini générique », in Kleiber, G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Ozouf, M. (2009) : *Composition française*, Paris, Gallimard.

Père Bouhours (1687) : *La Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit (1687).*

Picabia, L. (1987) : « Quand y a-t-il générique ? », in Kleiber, G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Levi, P. (1947) : *Si c'est un homme*, Paris, Julliard.

Rey, A. (2017) : « Faire changer une langue, c'est un sacré travail », *Le Monde* 25/11/2017.

Rey, A., Duval F. et Siouffi G. (2007) : *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin.

Sallenave, D. (2017) : « Désaccord en genre et en nombre », *Le Monde* 14/12.2017.

Saussure (de), F. : *Cours de linguistique générale*, en ligne, site *Gallica* de la BNF.

Schön, J. (1992) : « L'inscription des femmes dans la langue française. Une affaire compliquée », *Protée*, *Elle signe*, vol. 20, 3.

Siouffi, G. (2007) : « De la Renaissance à la Révolution. S'affranchir du latin », in Rey, A., Duval, F. et Siouffi, G., *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin : 555.

Tamba, I. (1987) : « Quelques aspects des expressions génériques en Japonais », in Kleiber, G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, CREM, Université de Lorraine, coll. « Recherches linguistiques ».

Viennot, E. (2017) : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, iXe.

UN BOUQUET DE REVUES DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

Plusieurs revues belges, spécialisées dans différentes approches de la langue française, se sont associées étroitement de manière à pouvoir fournir, deux fois par an, une livraison simultanément.

Rejoignez ce groupement de spécialistes qui étudient la langue française sous des angles divers. Contactez-nous, écrivez-nous, proposez-nous vos contributions ou des numéros thématiques. Revue de politique et d'aménagement linguistique du français.



Langage et l'Homme

Revue de didactique du français

Cahiers de Linguistique

Revue de sociolinguistique et de sociologie du français

Le discours et la langue

Revue de linguistique française et d'analyse du discours

Français et Société

Revue de politique et d'aménagement linguistique du français

SOMMAIRE

Les défis de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive, au défi de toutes les inclusions, des contraintes de la langue et des stéréotypes discursifs
Laurence Rosier &Alain Rabatel 7

Quelle écriture pour quelle justice ? « Écriture inclusive » et politique linguistique
Jean-Marie Klinkenberg 15

La parité dans la langue. Réflexions sur une exception française
Bernard Cerquiglini 27

« Touche pas à ma langue » : réformes, polémiques et violence verbale sur fond d'enjeux idéologiques
Laurence Rosier 41

Français inclusif : du discours à la langue ?
Alpheratz 53

L'inclusif, entre accord et désaccord ou « Jusqu'à ce que la proximité nous sépare »
Dan van Raemdonck 75

Retour sur l'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français
Patrick Charaudeau 97

La rédaction non sexiste en Suisse : pluralité des discours et des pratiques
Daniel Elmiger, Eva Schaeffer-Lacroix &Verena Tunger 125

Écriture inclusive et genre : quelles contraintes systémiques et cognitives à l'intervention sur une catégorie grammaticale et lexicale ? Étude comparée anglais-français
Laure Gardelle 151

www.eme-editions.be
ISSN : 2033-7752
ISBN : 978-2-8066-3695-9

25,00 €